

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS
MULTIPLES

ARMOY - LE LYAUD

78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD

Tél. 04.50.73.97.84

sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 17 septembre 2024 – 18h au siège du SIVOM au Lyaud

Etaient présents : Joseph DÉAGE, président du comité syndical
Patrick BERNARD, vice-président du comité syndical
Olivier JACQUEY, Agnès HUBERT, Martine SIEGER, Jean-Marc EHRV,
Hubert DUBOULOZ (suppléant).

Excusés : Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET.

Secrétaire de séance : Jean-Marc EHRV

Quorum : 7 personnes présentes, le quorum est atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01/08/2024
2. Tarif de la cantine 2024/2025
3. Convention entre le SIVOM Armoys-Le Lyaud et l'école de musique Le Lyaud-Armoys
4. Modification des statuts du SIVOM ARMOY – LE LYAUD
5. Décision modificative n°1
6. Questions diverses

Approbation du PV du 01/08/2024

Le PV de la séance du 01/08/2024 est approuvé à l'unanimité.

1- Tarif cantine Année 2024/2025

Le Comité Syndical fixe le tarif de la cantine pour la nouvelle année scolaire 2024/2025 :

- ✚ Prix unique pour tous à **5,50 €**

2- Convention entre le SIVOM et l'école de musique Le Lyaud-Armoys

Le Comité Syndical met à disposition la salle attenante au bureau du SIVOM à l'école de musique Le Lyaud - Armoys et propose une participation aux frais de **2,00 € l'heure**.

3- Modification des statuts du SIVOM ARMOY – LE LYAUD

Le Comité Syndical adopte les modifications apportées aux statuts :

Article 2 : « Les Voigères » remplace « Maternelle et Primaire » ;

Article 3 : « route » remplace « rue »

Article 6, 1C : suppression de « Le coût moyen de l'heure sera déterminé au 31 décembre de chaque exercice, et un prix horaire de l'utilisation du tracto-pelle sera fixé par les membres du Syndicat »

Article 6, 7 : suppression de ce point « 7 – La vente de l'Electricité à ERDF(Electricité Réseau Distribution France) ; »

4- Décision modificative n° 1

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à l'article 6817 et d'effectuer les virements de crédits suivants pour la section de fonctionnement :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61551/011 : Entretien matériel roulant	1 000,00€	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00€	
D 6817/68 : Dot. prov. dépréc. actifs circulants		1 000,00€
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		1 000,00€

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

Questions diverses

1. Point sur la rentrée 2024/2025 (document en annexe).
2. Travaux effectués dans le groupe scolaire cet été :
 - Installation de matériel PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) attentat / intrusion
 - Réfection du toit du cycle 3
 - Changement d'un film dépoli sur vitre dans la classe 11 et sur porte maternelle + pose film dépoli sur 8 vitres de la cantine
3. La peinture du cycle 3 aura lieu pendant les vacances de la Toussaint. La totalité de ces travaux (6 262,80€ TTC) est prise en charge par Groupama suite au dégât des eaux du 28/08/2023.
4. Des devis ont été demandés pour renouveler l'ensemble des stores du groupe scolaire. Ces rénovations feront l'objet d'une demande de subvention en 2025.
5. Le SIVOM a reçu un courrier daté du 02/08/2024 de la part du **Conseil départemental**. Dans le cadre du **CDAS 2024**, le Département de Haute-Savoie a décidé d'attribuer la subvention de **30 000€** pour une dépense subventionnable HT de 60 000€ pour la réfection du toit du cycle 3 et de **19 000€** sur une dépense subventionnable de 38 000€ HT pour l'acquisition d'un tracteur et de matériel. Le SIVOM a fait la demande de paiement des 30 000€ pour le toit du cycle 3 le 12/09/2024.
6. Pour information, le président du SIVOM, M. Déage, a étudié différents devis pour assurer les engins techniques et les bâtiments du SIVOM.
7. 5 agents du groupe scolaire ont suivi une formation délivrée par le CNFPT : « Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif ».
8. Thonon Agglomération fera son intervention sur la sécurité routière le **mardi 1^{er} octobre** (1h) et le **jeudi 3 octobre 2024** (1h) sur le temps périscolaire du soir pour sensibiliser les enfants (en priorité les élèves de CE1-CE2) au « Vivre ensemble la route et l'espace public ».
9. M. le Président informe que chaque année, en janvier, le SIVOM devra se mettre en relation avec un brigadier de la gendarmerie, un médecin généraliste, la directrice du groupe scolaire et les enseignantes des élèves de CM2 pour convenir d'une réunion de prévention contre la drogue et contre le harcèlement (à fixer en juin).

**Le Président,
Joseph DEAGE**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc EHRH**